

# ***ENGAGEMENT DU PRESIDENT DE L'AÉROCLUB ASPTT POITIERS***

*L'Aéroclub ASPTT Poitiers attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage d'aéronefs.*

*Dans le cadre de l'obtention de l'approbation ATO, l'Aéroclub ASPTT Poitiers met en place un Système de Gestion de la Sécurité.*

*Pour en faciliter la réussite, le Président de l'Aéroclub ASPTT Poitiers s'engage à promouvoir la prévention, en treize étapes, en :*

- 1. Adhérant à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique du Poitou Charentes*
- 2. Validant et diffusant le présent engagement*
- 3. Affectant un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention*
- 4. Définissant par écrit la mission de cette personne et les moyens mis à sa disposition*
- 5. Mettant en place une commission de prévention-sécurité interne au club*
- 6. Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.*
- 7. Mettant en œuvre Aérodiagnostic*
- 8. Elaborant un plan de prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodiagnostic*
- 9. Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention*
- 10. Réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration*
- 11. Mettant en œuvre le logiciel AMADEUS de retour d'expérience interne*
- 12. Collaborant régulièrement avec le correspondant sécurité du CRA*
- 13. Collaborant avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX*

*Fait à Poitiers le 1er mars 2013*

*Le Président*

*Michel Loubignac*

